



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le 4 juillet 2025, le « 1^{er} projet de règlement numéro U-22-6 modifiant le règlement numéro U-22 et ayant pour objet d'ajouter des usages commerciaux dans les zones 36-V et 15-V » a été adopté.

Le présent règlement vise notamment à :

- À permettre davantage de classes d'usages commerciales dans la zone 36-V;
- À permettre davantage de classes d'usages commerciales dans la zone 15-V.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le **1^{er} août 2025 à 17 h 30** au 544, chemin du Tour-du-Lac à la Municipalité de Lac-Simon. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement, de consulter la population et à expliquer les modalités de ce processus.

Au cours de cette assemblée, le Maire ou un de ses représentants expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement numéro U-22-6 modifiant le règlement de zonage U-22 contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire dont certaines s'appliquent particulièrement à une zone, à un secteur de zone ou à une partie de territoire. Et du devoir de tenir une séance de consultation publique, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1).

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 544, chemin du Tour-du-Lac dans la municipalité de Lac-Simon, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Lac-Simon, le 16 juillet 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis d'assemblée publique de consultation pour le « 1^{er} projet de règlement numéro U-23-2 modifiant le règlement U-23 concernant la subdivision de lots et le taux des frais de cession de parc ».

Je soussignée, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-Simon, certifie, par la présente, avoir publié l'avis public ci-joint, en l'affichant aux deux endroits publics indiqués dans la résolution numéro 161-05-2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Lac-Simon, le 16 juillet 2025.

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière